INDEX ANALYTIQUE

La référence renvoie au numéro de l'annotation sous laquelle la décision est citée. Sauf indication contraire, les références qui commencent par 30, 53, 54, 213, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 492 et 660 renvoient au Code de procédure civile (Partie I); les autres références précédées d'une lettre renvoient respectivement à :

- F: Tarif judiciaire en matière civile (Partie V)
- H: Tarif d'honoraires des huissiers de justice (Partie III)
- R: Règlement de la Cour d'appel du Québec en matière civile (*Partie VI*)
- S: Tarif des honoraires pour la prise et la transcription des dépositions des témoins (*Partie IV*)
- T: Règlement sur les indemnités et les allocations payables aux témoins cités à comparaître devant les cours de justice (*Partie II*)

- A -

Absence de défense principale, 342.3.085

Absence de plan d'argumentation, 342.3.085

Absence de ressource

Provision pour frais de l'instance, 53.1.005

Abus de droit, 342.3.020

Distinction entre abus de droit sur le fond du litige et abus de droit d'ester en justice, 342.2.005

Abus de procédure, 341.3.001

Action en dommages-intérêts téméraire, 54.2.050

Annonce tardive qu'une partie ne se présentera pas à l'instruction, 342.3.036

Appel d'une décision intérimaire

Matière familiale, 340.8.041

Comportement déraisonnable, 54.2.005

Comportement dilatoire, vexatoire, trompeur, 342.2.010

De la partie ou de ses procureurs, 342.2.010

Comportement téméraire, 54.2.040

Partie non représentée par avocat, 54.2.045

Condamnation monétaire (non abusive), 54.1.020

Contestation d'une demande en filiation, 54.4.020

Dans le déroulement de l'instance, 342.1.060

Défense frivole (fait d'opposer une), 54.3.020

Demande de divorce et mesures accessoires, 54.4.005

FDJ/2022-3 IND-1

Demande en rejet du rapport d'expertise, 54.4.010

Demande reconventionnelle, 342.3.090

Utilisation excessive et déraisonnable de l'appareil judiciaire, 54.3.1.005

Distinction avec abus de droit sur le fond du litige, 54.1.010, 342.2.005

Distinction avec la sanction répressive (art. 342 C.p.c.), 54.1.030

Dommages, [2014, c. 1] 54; [RLRQ, c. C-25] 54.4; 54.6.010, 342.1.055

Dommages-intérêts compensatoires, 54.1.040

Dommages-intérêts punitifs, 54.1.045

Exercice d'un droit hypothécaire, 54.5.005, 342.3.110

Intérêts échus et frais déjà engagés, 54.5.005

Pouvoirs discrétionnaires des tribunaux, 54.5.005

Intérêt requis pour demander le remboursement des frais extrajudiciaires, 54.1.035 Intervention de la Cour d'appel

Erreur de droit révisable, 341.3.010

Lien direct entre l'abus et les dommages demandés, 54.1.015

Octroi des frais de justice, 54.1.005

Pouvoir du tribunal, [2014, c. 1] 53-54; [RLRQ, c. C-25] 54.3-54.4

Présentation d'une procédure manifestement mal fondée, 342.1.060

Principes applicables, 54.2.035

Refus de l'autorité des jugements rendus, 54.3.010

Sommes d'argent réclamées exagérées, 54.2.031

Accès à la justice

Frais d'expertise, 340.5.7.4.045, 342.1.045 Sûreté des frais de justice, 492.1.001, 492.3.005 Garantie d'exécution, 492.1.005

Acte authentique

Contestation

Partie mise en cause, 340.3.030

Acte de procédure

Frais, 339.1.025, 339.2.1.005 Futile ou visant à retarder le dossier, 342.3.010 Pluralité de parties, 339.2.1.035 Signification, 339.3.7.040

Voir aussi Procédure

Action

Classe correspondant au jugement final, 339.2.1.025

Frivole, 339.1.015, 340.2.030

Jointe et solidaire

Désistement, 213.1.015

Personnelle et action exercée contre une personne morale, 340.5.2.083

Action collective, 340.5.2.120, 340.5.2.131

Fonds d'aide aux actions collectives (intervention), 340.5.2.086

Frais d'expertise, 340.5.7.1.115

Frais de publication et de diffusion de l'avis aux membres, 339.10.070, 340.5.2.125, 344.3.010

Rejet de la demande (litispendance), 340.5.2.130

Action en diffamation

Voir Demande en justice abusive

Action en garantie

Attribution des frais, 340.5.1.055, 340.5.1.056, 340.5.6.110, 340.5.6.115 Paiement des frais, 340.1.015

Action sur compte

Frais de notification, 339.4.1.115

Actionnaire, 340.2.030

Aide juridique, 340.1.005, 340.2.035, 340.5.3.045

Allocation au témoin

Voir Témoin

Amendement, 340.5.5.025

À la réclamation des frais

Défaut de fournir les pièces justificatives, 340.5.5.090

Dépôt tardif dans le cadre de procédure, 342.3.051

Expertise inutile, 340.5.7.2.010

Notion, 213.1.005

Partie gagnante condamnée aux frais, 341.2.003, 341.2.030

Annexe, 339.3.3.090

Confection, 339.3.3.125

Coûts modérés, R88.1.010

Des pages pertinentes, 339.3.3.100

Factures justificatives, 339.3.4.025

Par le bureau d'avocats, 339.3.4 et s., 339.3.4.030

Par une entreprise spécialisée, 339.3.5 et s., R88.1.015

Taxes sur les produits et services, 339.3.4.040, 339.3.5.045

Voir aussi Mémoire

Appareil permettant de réaliser une expertise, 339.6.3.2.010

Appareil photo, 339.3.3.105

Appel

Abus de procédure, 54.6.010

Matière familiale, 340.8.041

Abusif (rejet), 54.6.005

Attribution des frais, 340.12 et s.

Circonstances spéciales ou exceptionnelles, 340.12.020, 340.12.025

Compétence, 340.12.030

Critères, 340.12.005

Erreur manifeste et dominante, 340.12.010

Injustice réelle ou manifeste, 340.12.015

Objet du litige dissipé, 340.12.025

Autorisation

Parties liées, 339.3.3.040

État des frais, 344.0.005, 344.2 et s.

Homologation, 344.16 et s.

Révision, 344.12.005, 344.12.031 et s.

Notification, 344.5.010

Vérification, 344.8.025, 344.8.030

Exclusion des frais, 340.5.7.2.050

Exécution du mémoire de frais, 344.17 et s.

Frais d'audience à distance, 339.3.8.001

Frais de prise et de transcription des dépositions des témoins, 339.9.005

Incident

Documents, 339.3.3.025

Intérêts sur les frais, 343.1.010

Mémoires et exposés, 339.3 et s.

Par voie accélérée

Frais de notification, 339.3.7.010

Partage des frais, 344.10.1.060

Principal

Documents, 339.3.3.025

Requête pour rejet d'appel, 339.3.3.030

Dépôt tardif, 340.5.5.032

Sur permission

État des frais

Révision de l'homologation, 30.1.005

Vérification ou homologation, 30.1.010

Arpenteur-géomètre

Expert, 339.11.005, 339.11.015

Frais, 339.11.020, 339.11.030

Frais additionnels

Absence de diligence, 339.11.025

Partage des frais, 339.11.015, 339.11.025

Rapport de bornage, 339.11.015

Témoignage, 339.11.010

Assignation, 213.1.020, 340.5.5.120

Voir aussi **Témoin**

Association étudiante, 340.5.3.070

Assurance, 340.5.5.165, 340.5.7.1.086

Atteinte à la réputation

Demande en dommages-intérêts, 54.2.035, 54.3.015

Réseaux sociaux, 54.3.015

Attribution des frais

Voir Tribunal – attribution des frais

Audience

Procès-verbal

Indemnisation du témoin, T2.1.020

Voir aussi Frais d'audience

Audition de la cause, 340.5.5.075

IND-4 FDJ/2022-3

Absence de la partie gagnante, 340.5.5.120 Prolongement pour dépôt tardif des pièces Réduction des frais accordés à la partie gagnante, 341.6.025 Voir aussi **Procès**

Audition de la procédure de vérification, 344.10.4 et s.

Avis d'exécution

Frais d'émission, F5.1.010

Avis de gestion tardif (remise du procès), 342.3.105

Avocat

Comportement et travail, *Voir* Tribunal – attribution des frais Condamnation personnelle aux frais, 340.11 et s.

Pouvoir du tribunal, 340.11.005 Prudence du tribunal, 340.11.015 Réclamation au client, 340.11.030

Conduite désinvolte, 340.5.5.190

Conduite très répréhensible, 340.11.010

Dépôt tardif des pièces, 341.6.025

Prolongement de l'audition, 341.6.025

Erreur d'écriture causant un désistement, 340.11.025

Honoraires professionnels, 339.1.007, 342.1.040

Preuve de la valeur, 342.1.022

Négligence, 340.11.035

Partie fautive, 342.1.035

Procédure manifestement mal fondée en droit, 340.11.020

Avocat-conseil

Frais de consultation, 339.6.2.055

Avocat étranger

Opinion juridique, 339.6.2.050

- B -

Banque juridique

Frais de recherche, 339.3.3.085

Bonne foi, 340.5.4.091, 340.5.6.005, 340.5.6.015

Bornage

Expert, 339.11.005 Frais, 339.11.020, 339.11.025 Rapport de bornage, 339.11.015 Contestation, 340.5.4.125

Bureau de la publicité des droits

Obtention de copies d'actes, 339.8.010

- C -

Cahier des autorités/sources

Confection, 339.3.3.065

Confection maison, 339.3.2, 339.3.3.065, 339.3.4.010

Exemplaire excédentaire, 339.3.3.060

Frais de confection, 339.3.3.020, 340.5.5.140, 340.5.5.145

Dépôt dans le délai imparti, 339.3.3.022

Production tardive, 344.10.2.025

Requête pour permission d'appeler, 339.3.3.050

Frais d'expédition pour l'audition d'une requête, 339.3.7.036

Frais de livraison, 339.3.3.075, 339.3.3.080

Frais de notification, 339.3.7.015, 339.3.7.020

Lorsque notification effectuée par une personne autre qu'un huissier de justice, 339.3.7.050

Frais de reproduction, 339.10.030

Frais de transmission d'une demande de prolongation de remise du mémoire, 339.3.7.045

Frais liés à la production ou à la réimpression (copies excédentaires), 339.3.5.060 Notification, 339.3.3.040, 339.3.7 et s.

Photocopie, Voir frais de reproduction

Voir aussi Mémoire

Capacité de la personne, 340.8.002

Cautionnement, 492.5.015

Absence d'abus de droit, 492.5.010

Caractère insaisissable ou non, 492.1.010

Délai (prolongation), 492.4.005

Demande intéressant le droit international privé, [2014, c. 1] 492 ; [RLRQ, c. C-25] 65, 152-153

Droit de requérir une modification (art. 492 in fine C.p.c.), 492.1.015

Fardeau de la preuve, 492.2.005 et s.

Interprétation stricte de la règle d'exception (art. 492 C.p.c.), 492.1.020

Pour frais (expression), 492.3.005

Proportionnalité (principe), 492.3.020

Voir aussi Sûreté

Certificat de localisation

Expertise, 339.11.010

Chaque partie payant ses frais

Interprétation, 340.7 et s.

Citation à comparaître, T1.1.005

Frais de signification des personnes (témoins), 339.4.2

Clause pénale, 340.5.4.035

Commission d'accès à l'information, 340.4.030

Compensation, 342.1 et s.

Absence d'un compte d'honoraire, 342.4.035

IND-6 FDJ/2022-3

Demande orale, 342.1.010

Détermination, 342.4 et s.

Démarche en trois étapes, 342.4.015

Discrétion du tribunal, 342.1.025, 342.1.031, 343.4.030

En cours d'instance, 342.1.005, 342.1.006

Entre la dette et les frais de justice, 340.5.1.065

État des frais, 344.17.015

Faute de l'avocat, 342.1.035

Manquements importants constatés dans le déroulement de l'instance, 342.1.015, 342.1.040, 342.1.065, 342.2 et s., 342.3 et s.

Comportement déraisonnable et abusif, 342.3.115

Comportement dilatoire, vexatoire, trompeur, 342.2.010

Cumul de demandes de remises et omission de se présenter au procès, 342.3.175

Distinction entre refus de respecter un engagement et non-production d'un document, 342.2.040

Distinction entre sanction répressive et indemnisation en cas d'abus, 342.2.006

Insouciance (préparation et respect des protocoles de l'instance), 342.3.057

Liés à la procédure, 342.2.008

Liés au déroulement de l'instance, 342.2.009

Non-respect conscient, délibéré et manifeste d'une décision ou d'une ordonnance, 342.3.043

Opposition sans motif valable, 342.3.115

Sanction punitive plutôt que compensatoire, 342.1.002

Temps consacré pour s'adapter, 342.4.010

Partie bénéficiant d'un mandat d'aide juridique, 42.4.020

Partie non représentée par un procureur, 342.1.025

Preuve de la valeur des honoraires professionnels, 342.1.022

Représentations, 342.1.020

Confection du mémoire

Voir Mémoire

Contrat contraire à l'ordre public, 340.5.4.095

Cour d'appel

Attribution des frais

A la partie gagnante, 341.2.020 et s.

Prorogation de délai du mémoire, 341.2.032

Intervention, 340.5.4.120, 340.5.5.175, 340.12 et s., 341.3.010

État des frais

Révision de l'homologation, 344.13.010, 344.13.015

Vérification, R88.1.005 et s.

Matière familiale

Manque de sérieux dans la contestation des procédures, 340.8.042

Taxation des déboursés, 339.3.1, 339.3.2

Cour du Québec

Appel de la décision d'un tribunal administratif

Frais de justice, 340.4.020

Appel de la décision de la Commission d'accès à l'information

Frais de justice, 340.4.030

Cour supérieure

État des frais, 344.3.010

Cour suprême du Canada

Etat des frais

Notification et vérification, 344.2.010

Frais des dossiers des instances inférieures, 340.12.035

Coût d'expertise

Voir Expertise, Frais d'expertise

– D –

Débats judiciaires

Frais de reproduction par repiquage sur CD informatique, 339.9.001 Obtention sur support audio, S10.1.015

Déboursés extrajudiciaires, 339.2.1.010, 339.2.1.015

Confection d'une requête et de ses pièces, 339.3.3.015

Exception, 339.2.1.020

Exemplaire excédentaire, 339.3.3.060

Frais

D'envoi par autobus, 339.4.1.040

D'expertise, 339.3.3.120, 339.6.1 et s., 340.5.7.2.020

D'obtention des débats sur support audio, S10.1.015

D'urgence, 339.3.5.015

De confection du cahier des sources, 340.5.5.140

De correction, 339.3.5.030, 339.3.5.035, S9.1.015

De destruction de copies, 339.3.5.040

De livraison, 339.3.3.080

De notification ou de signification, 339.4.1.005 et s.

De recherche dans des banques juridiques, 339.3.3.085

De reproduction, 339.10.020, 339.10.030

De transcription, S3.1.005

De procès, 339.3.6.050

Des notes sténographiques, 339.3.6.055

De travaux supplémentaires, 339.3.4.035

De vacations urgentes, 339.4.1.070

Directs ou indirects de l'avocat d'une partie, 339.10.005

Honoraires pour la prise des dépositions, 339.3.6.020

Mémoire non exigé par la loi, 339.3.3.035

Mémoire refusé pour non-conformité, 339.3.3.010

Notes sténographiques, 339.3.6.025, 339.9.035, S9.1.015

Photocopies, Voir frais de reproduction

Rapport de dépistage, 339.10.040

Reformatage de la mise en pages du mémoire, S9.1.015

Reliure, livraison et manutention des notes sténographiques, 339.3.6.025, S9.1.005

Requête pour rejet d'appel, 339.3.3.030, 340.5.5.032

Temps consacré à la réalisation du mémoire et des annexes

Par le bureau d'avocats, 339.3.4.030

IND-8 FDJ/2022-3

Déboursés judiciaires

Voir Frais de justice

Déchéance de l'autorité parentale, 340.8.070

Déclaration sous serment

État des frais, 344.10.4.005

Défaut de répondre à la demande, 145.1.005

Défendeur

Voir Partie défenderesse

Défense

Absence de défense, 342.3.022 Fondement, 340.5.5.040 Frivole, 54.3.000 Vouée à l'échec, 342.3.020

Défense abusive

Contestation vague, imprécise et dilatoire, 54.3.005

Délai

État des frais

Notification d'opposition, 344.6 et s.

Présentation, 344.9 et s.

Révision de l'homologation, 344.14 et s.

Prise et transcription des dépositions, S6.1.010

Prorogation de délai du mémoire d'appel, 341.2.032

Règlement du litige

Délai pour poser un geste, 340.5.5.105, 340.5.6.095

Demande conjointe, 340.9 et s.

Attribution, 340.9.005

En matière familiale, 340.9.010

Parent déchu de son autorité parentale, 340.8.070

Demande de jugement déclaratoire

Recours voué à l'échec, 340.5.2.155

Demande en démolition en matière municipale

Citoyen condamné aux frais de justice, 341.6.035

Demande en justice abusive

Absence de fondement du recours judiciaire

Acharnement, 54.2.015

Action en diffamation (analogue à une poursuite-bâillon), 54.2.020

Comportement déraisonnable de la demanderesse, 54.2.005

Disproportion des moyens des parties, 54.2.010

Réclamation de sommes d'argent prescrites, 54.2.030

Requête en irrecevabilité, 54.2.025

Demande incidente, 340.5.2.070

Demande introductive d'instance, 339.4.1.012

Modification tardive

Ajout requérant l'administration d'une preuve, 342.3.060 Notification initiale et instruction de la cause, 342.3.015

Demande reconventionnelle

Abusive, 54.3.1.005

Accompagnant une demande principale, 340.1.020

État des frais

Droits de greffe, F5.1.005

Notification à la suite d'un désistement, 213.1.045

Paiement des frais, 340.5.2.100, 341.3.015

Réduction de la liste de témoins, 342.3.090

Renonciation à des réclamations, 342.3.090

Demandeur

Voir Partie demanderesse

Dépens

Voir Frais de justice

Déplacement

Voir Frais de déplacement, Indemnité

Dépositions des témoins

Frais de prise et de transcription, 339.3.6.020, 339.3.6.030, 339.9 et s.

Dépôt, 339.3.5.055

Frais exigibles, F14.1.005

Déroulement de l'instance

Manquements, 341.1.001, 342.1.015, 342.1.040, 342.1.070, 342.2 et s., 342.2.005,

342.2.015, 342.2.020, 342.3.036, 342.3.095, 342.3.100, 342.3.146, 342.3.150 et s.

Absence de preuve, 342.2.050

Comportement dilatoire, vexatoire, trompeur, 342.2.010

Cumul de demandes de remises et omission de se présenter au procès, 342.3.175

Dépôts tardifs d'amendements et de pièces, 342.3.051

Dérogation au protocole, 342.3.056

Distinction avec conduite abusive sur le fond du litige, 342.2.005

Gardien judiciaire, 342.3.120

Nonchalance, 342.3.075, 342.3.077

Non-respect des principes directeurs de la procédure, 342.3.180, 342.3.185

Recours en oppression (art. 450 et 451 L.S.A.), 342.3.130

Syndic de faillite, 342.3.125

Voir aussi Compensation

Désistement

Action jointe et solidaire, 213.1.015

Condamnation personnelle de l'avocat aux frais, 340.11.025

Effet, 213.1.025

État des frais, 213.1.020

Notification, 213.1.045

IND-10 FDJ/2022-3

Rôle du greffier, 213.1.035 Frais d'expertise, 213.1.040, 340.5.7.1.025 Notion, 213.1.005 Paiement des frais, 213.1.010, 213.1.015 Partiel, *Voir* Amendement Réclamation des frais de justice, 213.1.030

Diffamation

Demande introductive d'instance (demande de rejet), 54.2.035

Discrétion du tribunal

Voir Frais de justice, Tribunal - Attribution des frais

Dispense du paiement des frais, 339.2.2 et s.

Document

Au soutien de l'appel

Taxation des frais liés à la décision, 339.3.3.025

Défaut de respecter une ordonnance de fournir un document dans les délais, 342.3.005

Expertise, 339.6.2.005 Frais, 339.2.1.005

Dépôt à la cour, 339.3.5.055

Dommages

Abus de procédure, [2014, c. 1] 54; [RLRQ, c. C-25] 54.4; 342.1.055 Frais d'expertise, 339.6.1.005, 339.6.1.016 Frais de déplacement d'un témoin, 339.5.010 Injustifiés, 340.5.5.020

Dossier

Procédant sans mémoire, 339.3.3.045, 339.3.3.055 Voir aussi Appel

Dossier médical de la partie adverse

Frais d'obtention, 339.10.055

Droit hypothécaire

Voir Exercice d'un droit hypothécaire

Droit international privé québécois

Frais de justice, 344.4.1.040

Droits de greffe

Paiement, F1.1.005 Payés par la partie adverse, 339.2.1.030

– E –

Enfant

Effet du paiement des frais, 340.5.3.065

Erreur

D'écriture

Désistement, 340.11.025

De droit

Attribution des frais, 340.5.1.035

De la défenderesse en garantie dont les erreurs sont à l'origine du litige, 340.5.1.056 Du greffier

Homologation de l'état des frais, 344.12.015

Du procureur

Révision de l'homologation de l'état des frais, 344.14.020

Manifeste et dominante

Attribution des frais, 340.12.010

État des frais

Additionnel, 344.1.010, F9.1.010

Ajout par le greffier, 344.10.1.045, 344.10.1.046

Compensation, 344.17.015

Confection, F9.1.015

Conformité, 344.10.1.050

Contestation, 344.12.010

Désistement, 213.1.020, 213.1.045

Rôle du greffier, 213.1.035

Directives, 344.0

Double réclamation, 339.3.3.070, 339.3.6.035

Entente entre les parties, 344.11.005

Exécution, 344.17 et s.

Homologation, Voir État des frais – homologation

Notification, Voir État des frais – notification

Opposition, 344.7 et s., F9.1.005

Délai de notification, 344.6 et s.

Motifs présentés devant le greffier, 344.7.005

Procédure de vérification, 344.8.040

Paiement, 344.17.010

Partage, 339.3.3.125, 339.3.6.040, 339.3.6.045, 340.1.010

Pluralité de parties, 344.1.020

Plusieurs instances, 344.3.005

Présentation, 344.9 et s.

Rejet, 344.10.1.020

Preuve de notification, 344.10.1.012

Renonciation, 344.1.005

Témoins assignés, T1.1.010

Transaction entre les parties, 344.10.1.005

Tribunal compétent, 344.3 et s.

Valeur en litige, F3.2.010

Vérification. Voir Etat des frais – vérification

Voir aussi Frais de justice, Greffier

État des frais – homologation, 30.1.010, 344.5.001, 344.11 et s., F9.1.005

Appel du jugement, 344.16 et s.

Délai, 344.9.005

Prescription, 344.9.010

Révision, 30.1.005, 30.1.015, 344.12 et s.

Dans les 10 jours, 344.14 et s.

Demande de la part de l'huissier, 344.15 et s.

Par le tribunal ou, le cas échéant, par un juge d'appel, 344.13 et s.

IND-12 FDJ/2022-3

Présentation de motifs, 344.12.045 Suivant les tarifs en vigueur, 344.4.1.005 Sursis, 344.2.015

État des frais – notification, 213.1.045, 344.1.015

À la partie qui les doit (interprétation), 344.5 et s.

Caractère prématuré, 344.9.015

Cause portée en appel, 344.2 et s., 344.5.010

Paiement des frais, 344.10.1.010

Par une partie bénéficiaire de l'aide juridique, 340.1.005

Plusieurs défendeurs, 344.5.015

Preuve de notification, 344.10.1.012

Rajout des frais du timbre judiciaire, 344.10.2.015

État des frais – vérification, 30.1.010, 344.7.015, 344.8.035, 344.10.1.050, 344.10.3.010, S[A-I]3.1.005

Acte administratif ou quasi judiciaire, 344.8.015

Audition, 344.10.4 et s.

Cause portée en appel, 344.2 et s.

En première instance, 344.8.025

Greffier non lié, 344.8.030

Interprétation, 344.8 et s., 344.8.020

Modéré (interprétation), R88.1.005

Nouvelle instance distincte de l'action principale, 344.8.010

Opposition, 344.8.040

Par un juge, 344.7.010

Preuve, 344.10.4.005

Procédure accessoire de l'action principale, 344.8.005

Représentation des procureurs, 344.10.4.010

Sursis, 344.2.015

Exécution du jugement

Coûts d'expertise, 339.6.2.060

Mesures subséquentes à la signification du jugement, 340.5.2.145

Suspension de l'exécution provisoire, 660.1.005

Exemplaire excédentaire

Du mémoire d'appel ou des cahiers d'autorité, 339.3.3.060

Exercice d'un droit hypothécaire

Droit du créancier, 54.5.005, 342.3.110

Abus de procédure, 54.5.005, 342.3.110

Expert

Arpenteur-géomètre, 339.11.005, 339.11.010, 339.11.030

Assignation, 340.5.7.1.030

Assistance

À l'instruction, 339.6.3.5.005

Présence inutile, 339.6.3.5.006

À la préparation d'une plaidoirie écrite, 339.3.5.010

Champ d'expertise, 339.6.2.016, 339.6.2.017

Communication des documents, 340.5.7.1.100

Conseiller d'une partie, 340.5.7.1.105

Curriculum vitae, 339.6.1.001

Employé de la partie à qui des frais sont accordés, 340.5.7.1.110

Engagement, 340.5.7.1.070

Étude du rapport d'expertise de la partie adverse, 339.6.3.6.005

Frais de déplacement, 339.6.3.2.015

Frais non limités à ce qui a été évalué au protocole de l'instance, 339.6.1.035

Honoraires, 339.6.3.1.005, 340.5.7.4 et s.

Admission de faute par la partie adverse, 339.6.3.5.015

Compte, 339.6.1.001, 340.5.7.1.055, 340.5.7.1.056

Expertise non contestée, 339.6.3.5.010

Justification, 339.6.3.4.010

Tribunal non lié, 340.5.7.4.010

Informaticien, 339.6.2.065

Local, 340.5.7.4.070

Moins onéreux, 340.5.7.4.065

Participation à une réunion ordonnée par le tribunal, 339.6.3.4.015

Préparation du témoignage, 339.6.3.3.005 et s.

Qui n'a pas témoigné lors de l'enquête, 339.6.3.3.010, 339.6.3.4.005

Reconnu par le tribunal, 340.5.7.1.010

Tarif pour participation à l'instruction, 339.6.1.001

Témoignage, 339.6.3.4.025, 340.5.7.2.030

Présence de l'expert non requise, 339.6.3.4.030

Temps passé lors des rencontres et discussions, 339.6.3.6.015, 339.6.3.6.020

Ventilation de la facture, 339.6.1.030

Voir aussi Expertise, Frais d'expertise

Expertise

Achat d'un appareil, 339.6.3.2.010

Avocat superviseur indépendant, 339.6.2.005

Bénéficiaire, 340.5.7.1.095

Partie gagnante, 340.5.7.1.085

But, 339.6.2.015

Certificat de localisation, 339.11.010

Commune suffisante, 340.5.7.5.010

Contenu, 339.6.2.010

Coût, 340.5.7.1.035, 340.5.7.4 et s.

Arbitrage, 340.5.7.1.066, 340.5.7.1.083, 340.5.7.4.090

Accès à la justice, 340.5.7.4.045

Déraisonnable, 340.5.7.1.065, 340.5.7.4.055

Mitigation, 340.5.7.1.045, 340.5.7.1.080, 340.5.7.1.155

Réduction, *Voir* Frais d'expertise (réduction)

Dans le cadre d'une procédure judiciaire, 340.5.7.1.007

Définition, 339.6.2 et s.

Dépassant l'expérience ou la connaissance du tribunal, 340.5.7.3.005

Dépôt tardif en cours d'instance, 342.3.050

Document écrit, 339.6.2.005

Document ne contenant aucune information de nature scientifique ou technique, 339.6.2.012

Faible valeur probante, 340.5.7.1.108

Fiabilité, 339.6.1.010

Fondée sur des éléments non pertinents, 340.5.7.2.090

IND-14 FDJ/2022-3

Frais De préparation, 339.6.3.2.006 De reproduction, 339.3.3.090 Principe de la proportionnalité, 339.6.1.020, 339.6.3.3.010 Informaticien, 339.6.2.005 Inutilité, 340.5.7.1.065, 340.5.7.1.107, 340.5.7.2.040 Amendement du recours, 340.5.7.2.010 Aucun rapport avec le litige, 340.5.7.2.005, 340.5.7.3.005 Déposée et non utilisée, 340.5.7.2.020 Indépendance compromise, 340.5.7.1.107 Partielle, 340.5.7.2.076 Pour le tribunal, 340.5.7.2.020, 340.5.7.2.080 Résolution du litige, 340.5.7.2.085 Vices cachés, 340.5.7.2.016 Nécessité, 340.5.2.165, 340.5.7.3 et s. Critères, 340.5.7.3.003 Décision du greffier, 344.10.3.015, 344.10.3.020 Nombre, 340.5.7.5 et s. Non déposée au dossier, 340.5.7.1.020 Objet et pertinence, 339.6.1.015, 340.5.7.1.001 Opinion juridique, 339.6.2.049, 339.6.2.050 Par une personne morale, 339.6.2.020 Préparation, 339.6.3.2.005 Recommandation d'autres investigations, 340.5.7.2.045 Soumission évaluant les dommages, 339.6.2.025 Tardive, 341.7.005 Traduction d'une pièce, 339.6.2.045 Tribunal Coût anticipé, 340.5.7.1.001 Délai, 340.5.7.1.001 Modalité, 340.5.7.1.001 Objet et pertinence, 340.5.7.1.001 Utilité, 340.5.7.2 et s. Aux deux parties et au tribunal, 340.5.7.1.080 Critères, 340.5.7.2.015 Décision du greffier, 344.10.3.015, 344.10.3.020

Voir aussi Expert, Frais d'expertise, Rapport d'expertise

Reflétée dans le coût, 340.5.7.4.017 Témoignage de l'expert, 340.5.7.2.030

Expertise non retenue par le tribunal, 340.5.7.2.025

Vices cachés (compréhension de leurs conséquences), 340.5.7.2.110

Exposé

Confection, 339.3.3.065
Double réclamation, 339.3.3.070
Confection maison, 339.3.2, 339.3.3.065
Frais de confection, 339.3.3.045
Calcul, 339.3.3.055
Frais de livraison, 339.3.3.075, 339.3.3.080
Notification, 339.3.3.040, 339.3.7 et s.

– F –

Facebook

Voir Réseaux sociaux

Faillite, 340.5.3.040

Arrangement avec les créanciers, 344.4.1.030

État des frais, 344.4.1.020

Notification, 344.5.005

Recouvrement des frais de justice

Réclamation prouvable auprès du syndic de faillite, 492.5.005

Frais à suivre

Interprétation, 340.6 et s.

Juge au fond, 340.6.020

Jugement final, 340.6.005

Jugement sur le mérite de la cause, 340.6.010

Partie condamnée aux frais sur le fond du litige, 340.6.015

Transfert du dossier, 340.6.025

Frais d'abornement et du procès-verbal, 339.11.015, 339.11.020

Frais d'arpentage, 339.11 et s.

Demande de reconnaissance de l'état d'enclave d'un immeuble, 340.5.2.160, 340.5.7.1.120

Voir aussi Arpenteur-géomètre, Rapport de bornage

Frais d'audience

A distance, 339.3.8 et s.

Dispense de paiement, 339.2.2.005, 339.2.2.010

Frais d'entreposage

Biens saisis, 339.10.050

Frais d'envoi par autobus, 339.4.1.040

Frais d'expertise, 339.6 et s., 340.5.7 et s.

Attribution, 339.6.1.010, 340.5.7.1.005

Caractère raisonnable

Comparaison des coûts, 340.5.7.4.040

Critères, 339.6.1.025, 340.5.7.4.005, 340.5.7.4.035

Proportionnalité, 340.5.7.1.125, 340.5.7.4.015, 340.5.7.4.025

Confession de jugement, 340.5.7.1.020

Contenu, 339.6.3 et s., 339.6.3.1.015

Contrat d'assurance (couverture), 340.5.7.1.086

Défaut de déposer le compte d'honoraires de l'expert, 340.5.7.1.055, 340.5.7.1.056

Demande du tribunal, 339.6.3.1.015

Déraisonnables, 340.5.7.1.065, 340.5.7.4.055

Désistement, 213.1.040, 340.5.7.1.025

Discrétion judiciaire, 339.6.1.002, 340.5.7 et s.

Arbitrage, 340.5.7.4.090

Coût, 340.5.7.4 et s.

Haut niveau de déférence, 340.5.7.1.002

IND-16 FDJ/2022-3

Nécessité, 340.5.7.3 et s.

Nombre, 340.5.7.5 et s.

Utilité, 340.5.7.2 et s.

Utilité et proportionnalité, 340.5.7.4.026

Disproportionnés, 340.5.7.4.085

Elevés (accordés si l'information est exacte et utile), 340.5.7.2.065

En matière familiale, 340.8.065

Engagés en première instance, 339.3.3.120

Enrichissement injustifié, 340.5.7.4.022

Entente, 340.5.7.1.020

État des frais, 344.1.015, 344.9.015, 344.10.3.010

Exécution du jugement, 339.6.2.060

Expertise dans le cadre d'une procédure judiciaire, 340.5.7.1.007

Expertise dans le cadre de la défense, 340.5.4.135

Frais de consultation d'un avocat-conseil, 339.6.2.055

Homologation par le greffier

Règle générale, 344.10.3.005

Limitation, 340.5.7.2.055, 340.5.7.2.075

Mitigation, 340.5.7.1.045, 340.5.7.1.065, 340.5.7.1.080, 340.5.7.1.090, 340.5.7.1.106, 340.5.7.1.115, 340.5.7.1.155, 340.5.7.2.035, 340.5.7.5.010

Pouvoir discrétionnaire du tribunal, 339.6.3.1.010, 340.5.7.2.060

Paiement, 340.5.7.1.065

Perte substantielle de revenu, 340.5.7.4.022

Plafond, 340.5.7.4.030

Préparation d'un rapport ou témoignage, 339.6.3.6.020

Preuve, 339.6.1.003

Proportionnalité, 339.6.1.015, 339.6.1.016, 339.6.1.020, 339.6.3.3.010, 340.5.7.4.026

Rapport d'expertise clair

Présence du témoin non utile, 339.6.3.4.030

Rapport rejeté

Manque d'objectivité et d'impartialité, 340.5.7.1.106

Rapport tardif, 340.5.7.1.030

Réclamation, 339.6.1.005, 340.5.7.1.015, 340.5.7.1.050, 340.5.7.1.055

Réduction, 340.5.7.1.105, 340.5.7.4.020, 340.5.7.4.050, 340.5.7.4.060, 340.5.7.4.065, 340.5.7.4.070, 340.5.7.4.080, 340.5.7.4.085

Nombre d'expertises, 340.5.7.5.005

Situation financière de la partie condamnée, 340.5.7.4.050

Refus

Expertise fondée sur une autre expertise peu crédible, 340.5.7.2.070

Honoraires pour présence au tribunal

Admission de faute par la partie adverse, 339.6.3.5.015

Expertise non contestée, 339.6.3.5.010

Rapport d'expertise tenant lieu de témoignage, 340.5.7.1.003

Indépendance compromise, 340.5.7.1.107

Manque d'objectivité et d'impartialité de l'expert de la partie gagnante, 340.5.7.1.109

Présence inutile, 339.6.3.5.006, 339.6.3.5.010, 339.6.3.5.015

Règlement à l'amiable, 340.5.7.1.020, 340.5.7.1.145

Remboursement à la partie perdante, 340.5.7.1.150

Réunion d'actions, 340.5.7.1.075

Services d'accompagnement et de conseil, 339.6.3.6.001

Silence du juge, 340.5.7.1.040, 340.5.7.1.060

Supplément, 340.5.7.1.140

Taxes sur les produits et services, 340.5.7.4.075

Temps de participation de l'expert à une réunion ordonnée par le tribunal, 339.6.3.4.015

Tribunal non lié par le montant payé ou exigé par l'expert, 340.5.7.4.010

Utilité de l'expertise, 340.5.7.2 et s., 339.6.1.017

Contre-expertise de la partie perdante (non-remboursement), 340.5.7.2.100

Pour le tribunal, 340.5.7.2.020, 340.5.7.2.080

Ventilation de la facture de l'expert, 339.6.1.030

Vérification du greffier, 344.10.3 et s.

Voir aussi Expert, Expertise, Rapport d'expertise

Frais d'interprète, 339.7 et s.

Requête pour cesser d'occuper, 339.7.015 Requis par le tribunal, 339.7.010 Services d'interprétation, 339.7.005 Traduction de l'audience, 339.7.020

Frais d'obtention des cassettes et de l'enregistrement mécanique, S10.1.005

Frais d'urgence, 339.3.5.015, 339.4.1.070

Frais de consultation

D'un avocat-conseil, 339.6.2.055

Frais de correction, 339.3.5.030, 339.3.5.035, S9.1.020

Frais de correction d'épreuves, 339.3.5.025

Frais de déplacement

D'un expert, 339.6.3.2.015 D'un témoin, 339.5.010

Voir aussi Indemnité

Frais de dépôt des documents à la cour, 339.3.5.055

Frais de destruction de copies, 339.3.5.040

Frais de justice

Abus de procédure, 54.1.005

Attribution, 339.1.020, 340.4.030, 340.5 et s.

Appel, 340.12 et s.

But, 339.1.015

Caractère raisonnable, 54.1.025

Clause pénale dans un contrat (discrétion du tribunal), 340.5.1.070

Condamnation personnelle de l'avocat, 340.11 et s.

Confection

D'un cahier des sources, 339.3.3.020, 339.3.3.050

D'un exposé, 339.3.3.045

D'un plan d'argumentation, 339.3.3.115

De mémoire, 339.10.035

Des pages du mémoire (dispositif du jugement), 339.3.3.095

Des pages pertinentes des annexes, 339.3.3.100

IND-18 FDJ/2022-3

Par le bureau d'avocats, 339.3.4

Par une entreprise spécialisée, 339.3.5

Contestation du droit (forum), 344.16.005

Déboursés, 339.3.3.005

Défendeurs en garantie, 340.2.045

Demande conjointe, 340.9 et s.

Demande expresse, 340.2.026

Dépense non prévue aux différents tarifs, 344.4.1.010

Détermination, 339.1.025

Partie bénéficiant d'un mandat d'aide juridique, 343.4.020

Discrétion du tribunal, 340.5 et s.

Droit international privé québécois, 344.4.1.040

Droit transitoire, 344.4.2 et s.

Droits d'inscription aux registres, 339.8 et s.

Dus à la partie qui a eu gain de cause (interprétation), 340.1 et s.

En matière familiale, 340.8 et s., 340.8.005, 340.8.006, 342.1.075

Appel d'une décision intérimaire

Abus de procédure, 340.8.041

Dépense inutile, 340.8.022

Dossier civil, 340.8.007

Frais multiples de signification de procédures et de citations à comparaître, 340.8.023

Manque de sérieux dans la contestation des procédures, 340.8.042

Manquements importants de l'une des parties dans le déroulement de l'instance, 340.8.044

Non-respect des engagements pris lors d'une conférence de gestion, 340.8.031

Remboursement d'honoraires (demande d'ouverture d'un régime de protection ou homologation d'un mandat d'inaptitude), 340.8.003

Enumération exhaustive, 339.1.021

État des frais, Voir État des frais

Exception

Frais d'audience et montants pour préparation de déclaration de résidence familiale, 339.10.065

Régime exceptionnel d'adjudication des dépens (art. 89 de la *Loi sur la police*), 339.12.005

Exclusion, Voir Déboursés extrajudiciaires

Exécution du jugement, 660.1 et s.

Frais

D'entreposage et de transport (biens saisis), 339.10.050

D'expertise, 339.6 et s., 340.5.7.1.007, 340.5.7.1.040, 340.5.7.1.107

D'interprète, 339.7 et s.

D'obtention des cassettes et de l'enregistrement mécanique, S10.1.005

D'obtention du dossier médical de la partie adverse, 339.10.055

De correction d'épreuves, 339.3.5.025

De correction des notes sténographiques, S9.1.020

De dépôt des documents à la cour, 339.3.5.055

D'expédition du cahier de sources pour l'audition d'une requête, 339.3.7.036

De livraison, 339.3.3.075, 339.3.4.020, 339.3.5.050

De notification, 339.3.7 et s., 339.4.1.005 et s.

De numérisation, 339.3.5.020

De prise et de transcription des dépositions des témoins, 339.9 et s., S2.1.020

De publication et de diffusion (avis aux membres), 339.10.070, 340.5.2.125

De reproduction, 339.3.3.090, 339.3.3.105, 339.10.010, 339.10.015, S8.1.005

De signification, 339.4.1.005 et s., 339.4.1.015

De transcription, 339.3.6 et s., 339.10.045

Honoraires des huissiers de justice, H9.1.005

Honoraires professionnels des avocats, 339.1.007

Manquement, 342.1.040

Preuve de la valeur, 342.1.022

Indemnités de déplacement et de kilométrage, 339.10.007

Index, 339.3.5.025

Intérêts, 343.1 et s.

Liés aux actes accomplis devant le tribunal, 344.3.005

Mitigation, 213.1.025, 340.2.011, 340.5.015, 340.5.2.161, 340.5.4.020, 340.5.4.030, 340.5.5.191, 340.5.6.050, 340.5.7.1.045, 344.16.010

Négligence dans l'exécution du travail ou du contrat, 340.3.035, 340.5.4.107

Notion, 339.1.005, 339.1.010

Page couverture, 339.3.5.025

Paiement, 213.1.010, 339.2.1.025, 340.1.015, 341.1.003, 343.2

Chaque partie payant ses frais (interprétation), 340.7 et s.

Par la partie adverse, 339.2.1.030

Partage, 339.3.3.125, 340.1.010, 340.5.2.020 et s., 340.5.4.010, 340.5.4.050,

340.5.5.145, 340.5.7.1.082, 344.10.1.060

Partie condamnée, 340.2 et s., 341.1 et s., 341.2.005

Partie mise en cause, 340.3 et s.

Responsable du litige, 340.3.036

Payables à la partie à laquelle ils sont accordés, 343.2 et s.

Pluralité de parties, 339.2.1.035, 340.1.010, 343.3.005

Pourvoi

En appel (répartition équitable des coûts), 341.4.010

En contrôle judiciaire (prévention d'un préjudice grave), 341.4.005

Préjudice grave, 340.5.3.017

Procédure contre un employeur, 339.10.060

Punition, 339.1.010

Réclamation

Double, Voir État des frais

En cas de désistement, 213.1.015, 213.1.030

Récompense, 339.1.010

Sympathie envers les demandeurs, 340.5.2.151

Taxes sur les produits et services, 344.4.1.015

Voir aussi Déboursés extrajudiciaires, État des frais, Intérêts, Taxation des déboursés,

Tribunal – attribution des frais

Frais de livraison

Du mémoire, de l'exposé ou des cahiers des sources, 339.3.4.020, 339.3.5.050

À la partie l'ayant requis, 339.3.3.075

À l'huissier, 339.3.3.080

Au greffe de la Cour d'appel, 339.3.3.075

Frais de notification, 339.3.7 et s.

À plusieurs parties représentées par le même avocat, 339.3.7.025

Appel par voie accélérée, 339.3.7.010

Application, 339.4.1.007

Assignation restée sans réponse, 339.4.1.035

IND-20 FDJ/2022-3

D'un seul exemplaire des cahiers des sources, 339.3.7.015

D'une mise en demeure, 339.4.1.112

Dans une action sur compte, 339.4.1.115

De deux exemplaires du mémoire, 339.3.7.005

De deux procédures introductives d'instance par avis public, 339.4.1.012

Exigence de la loi, 339.4.1.005

Lorsque la notification n'est pas effectuée par un huissier de justice, 339.3.7.050

Mémoire conjoint, 339.3.7.030

Mémoire notifié en même temps que le cahier des sources, 339.3.7.020

Une seconde fois, 339.4.1.010

Voir aussi Huissier de justice, Frais de signification

Frais de numérisation, 339.3.5.020

Frais de photocopie

Voir Frais de reproduction

Frais de prise et de transcription des dépositions des témoins, 339.3.6.020, 339.3.6.030,

339.9 et s., S2 et s., S2.1.020

Application, S4.1.010

Modérés (interprétation), R88.1.010

Obtention

Des débats sur support audio, S10.1.015

Du support informatique, \$10.1.010

Ordonnance du tribunal, 339.9.005, 339.9.010

Présomption, 339.9.015

Par la partie qui perd, 339.9.020

Transcription dans un délai inférieur à 5 jours ouvrables, \$6.1.010

Voir aussi Sténographe

Frais de publication et de diffusion

Avis aux membres (action collective), 339.10.070, 340.5.2.125

Frais de recherche dans des banques juridiques, 339.3.3.085

Frais de reproduction, 339.3.3.090, 339.3.3.105, 339.3.4.040, 339.9.001, 339.10.010,

339.10.015, 344.10.4.015, S8.1.005

Réclamés à plus d'une reprise, 339.10.020

Frais de signification, 339.4.1.005 et s.

Assignation restée sans réponse, 339.4.1.035

Au coût d'une notification, 339.4.1.007

Copie pour valoir signification, 339.4.1.065

Endroit erroné, 339.4.1.030

Frais de confirmation par télécopieur, 339.4.1.050

Par télécopieur, 339.4.1.045

Procédure inutile, 339.4.1.020

Procès-verbaux, 344.10.4.020

Réclamés par l'huissier, 339.4.1.015

Requête pour permission d'appeler, 339.4.1.120

Signification prématurée, 339.4.1.055

Voir aussi Frais de notification, Huissier de justice

FDJ/2022-3

Frais de signification des personnes citées à comparaître comme témoins, 339.4.2 et s.

Personnes assignées par les deux parties, 339.4.2.030

Personnes qui n'ont pas témoigné lors de l'audition

Citation à comparaître rendue nécessaire, 339.4.2.015

D'un commun accord entre les procureurs, 339.4.2.020

Par choix du procureur, 339.4.2.005

Justification de la décision, 339.4.2.010

Règlement à l'amiable déposé le jour de l'audition, 339.4.2.035

Remise de la cause, 339.4.2.025

Frais de timbre judiciaire, 344.10.2.015

Frais de transcription, 339.3.6 et s.

De conversations enregistrées produites au dossier, 339.10.045

De procès, 339.3.6.050

Des dépositions, 339.3.6.020, 339.3.6.030

Des notes sténographiques, 339.3.6.010, 339.3.6.030, 339.3.6.040, 339.3.6.045, 339.3.6.055, 344.10.2.005

Des pages pertinentes des témoignages, 339.3.6.015

Des plaidoiries, 339.3.6.005

Voir aussi Sténographe

Frais de transport

Biens saisis, 339.10.050

Frais de travaux supplémentaires, 339.3.4.035

Frais de vacations urgentes, 339.4.1.070

- G -

Gestion de l'instance

Décision du tribunal de ne pas accorder de frais, 340.5.2.140

Pourvoi procédant sans mémoire, 339.3.3.055, 339.3.3.115

Projet-pilote en matière de gestion hâtive, 340.5.2.135

Voir aussi Déroulement de l'instance

Greffe

Refus du mémoire pour cause de non-conformité, 339.3.3.010

Greffier

Allocations au témoin, T3.1.005

Application des conclusions de la Cour, 344.10.1.035

Attribution des frais

Silence du juge, 344.10.1.030

Compétence

Non attributive (règle de la proportionnalité), 344.10.1.041

Coûts d'expertise, 344.10.3 et s.

Coûts des différents tarifs

Vérification, 344.10.2 et s.

De la Cour d'appel, 344.12.035

Pouvoir, 344.10.2.005 et s.

IND-22 FDJ/2022-3

Erreur, 344.12.015 État des frais Ajout, 344.10.1.045, 344.10.1.046 Bien-fondé des montants réclamés, 213.1.035 Compétence, 344.10.1.005 Conformité, 344.10.1.050 Dépense non prévue aux différents tarifs, 344.4.1.010 Homologation, 344.11 et s. Erreur, 344.12.015 Révision, 344.12 et s., 344.13 et s., 344.14 et s. Opposition, 344.6 et s. Pluralité de parties, 344.10.1.055 Rejet, 344.10.1.020 Preuve de notification, 344.10.1.012 Rôle du greffier spécial, 344.10.1.026 Silence du juge, 344.10.1.025 Taxation, 344.10.1.010 Vérification, 30.1.010, 344.2.001, 344.2.015, 344.4.1.005, 344.7 et s., 344.10.1.015, S[A-I]3.1.005 Audition, 344.10.4 et s. Pouvoir du greffier, 344.10.1.065 Refus, 344.10.1.025 Frais de timbre judiciaire, 344.10.2.015 Intérêts sur les frais, 343.1.015 Mémoire d'appel (taxation) Indexation des taux, 339.3.1.010 Mitigation ou compensation des frais, 344.10.1.040

– H –

Honoraires, 339.3.5.025, 339.3.6.020, 339.3.6.030

De l'expert, *Voir* Expert De l'huissier, *Voir* Huissier de justice Du sténographe, *Voir* Sténographe

Honoraires extrajudiciaires

Abus de procédure, 54.2.035

Pluralité de parties, 343.3.005

Huissier de justice

Dépôt de correspondance, 339.4.1.100

Etat des frais

Demande de révision de l'homologation, 344.15 et s.

Frais d'administration, 339.4.1.090

Frais d'avance, 339.4.1.095

Frais de mise en demeure, 339.4.1.006

Frais de notification ou de signification, 339.3.7 et s., 339.4.1.005 et s.

Des personnes citées à comparaître comme témoins, 339.4.2

Lieu de notification ou de signification, H4.1.005

Réduction, H4.1.010

Frais de suspension de signification, 339.4.1.105

Frais de tentative de signification, H6.1.005

FDJ/2022-3 IND-23

FRAIS DE JUSTICE

Frais de transfert de dossier, 339.4.1.060

Frais et honoraires pour la signification ou la notification des actes de procédures et des documents, 339.4 et s.

Frais pour réduction de délai, 339.4.1.075

Honoraires, 339.4 et s., H9.1.005

Pour la vacation à la cour, 339.3.7.035, 339.4.1.025

Saisies avant jugement, 339.4.3

Taxes sur les produits et services, 339.4.1.110

Mandat ou télémandat d'entrée dans une maison d'habitation, H44

Rapport d'émission d'un bref de saisie, 339.4.1.085

Urgence, 339.4.1.070

Voir aussi Frais de notification, Frais de signification

Hypothèque légale, 339.8.015

– I –

Indemnisation, 339.1.015, 340.5.5.040

Par un programme gouvernemental, 340.5.3.075

Indemnité

À la partie ou sa représentante, T2.1.005 Additionnelle, F3.2.015

Au témoin, Voir Témoin

De déplacement et de kilométrage, 339.10.007

Index, 339.3.5.025

Informaticien

Se qualifiant à titre d'expert, 339.6.2.065

Injonction interlocutoire, 344.9.015

Injustice réelle ou manifeste

Attribution des frais, 340.12.015

Rejet d'une demande de remboursement des honoraires d'avocats, 342.1.065

Insolvabilité

État des frais, 344.10.1.015

Instruction

Durée, 340.5.1.050, 340.5.2.070, 340.5.2.100, 340.5.4.075, 340.5.5.075, 340.5.6.040 Prolongation, 340.5.4.080

Intérêt juridique

Partie mise en cause, 340.3.005

Intérêt public, 340.5.2.095

Intérêts, 343.1 et s.

Du jour du jugement de première instance, 343.1.005

Du jour du jugement du tribunal d'appel, 343.1.010

Montant, 343.1.015

IND-24 FDJ/2022-3

Valeur en litige, F3.2.015, F3.2.020

Interprète

Voir Frais d'interprète

Interrogatoire

Ailleurs qu'au palais de justice, T1.1.050 Frais de prise de déposition, S2.1.015 Pages transcrites exclues des frais, S3.1.005 Services d'interprétation, 339.7.005

Voir aussi Témoin

Interrogatoire préalable, T1.1.035

- J -

Juge

Voir Tribunal

Juge réviseur

Homologation de l'état des frais, 344.12.015 et s. Application des tarifs, 344.12.020 Dossier tel que constitué devant le greffier, 344.12.025 Erreur du greffier, 344.12.015 Sur la base du dispositif du jugement, 344.12.030 Siégeant en division de pratique, 344.13.005

Jugement

Copie, F22.1.005
Exécution, *Voir* Exécution du jugement
Final
Classe d'action, 339.2.1.025
Frais à suivre, 340.6.005
Valeur en litige, F3.2.010
Par défaut

Réclamation des frais Désistement, 213.1.030

Valeur en litige, F3 et s.

– K –

Kilométrage

Voir Indemnité

– L –

IND-25

Liquidateur successoral

Condamnation personnelle aux frais de justice, 340.5.2.112

Liquidation

État des frais, 344.4.1.025

FDJ/2022-3

Litispendance

Action collective, 340.5.2.130

Livraison

Voir Frais de livraison

-M-

Mandat de diligence à la résolution du conflit, 340.5.4.145

Mandat donné en cas d'inaptitude, 340.8.005

Manque de communication entre les parties

Source du litige, 340.5.4.140

Mariage

Annulation, 340.8.066

Dans le but d'obtenir la citoyenneté canadienne, 340.8.066

Matière familiale, 340.8 et s.

Abus de procédure

Appel d'une décision intérimaire, 340.8.041

Comportement judiciaire blâmable (société par actions), 54.4.015

Contestation d'une demande en filiation, 54.4.020

Multiplication de procédures frivoles et sans fondement, 340.8.016

Annulation de mariage (procédures infondées), 340.8.067

Assignation restée sans réponse, 340.8.045

Capacité de la personne, 340.8.002

Complexité de la situation patrimoniale, 340.8.026

Comportement abusif, 340.8.011

Comportement inexcusable envers la partie adverse, 340.8.015

Conduite répréhensible face à l'administration de la justice, 340.8.040

Contestation sans fondement d'une recommandation médicale probante (vaccination), 340.8.036

Débat constitutionnel complexe et inattendu, 340.8.075

Décision motivée du tribunal, 340.8.006

Demande conjointe, 340.9.010

Demande de divorce et mesures accessoires

Abus de procédure, 54.4.005

Demande en rejet du rapport d'expertise

Abus de procédure, 54.4.010

Dépense inutile, 340.8.022

Divorce

Absence d'une des parties à l'audience, 340.8.046

Dossier civil, 340.8.007

Frais comptables (remboursement), 340.8.080

Frais multiples de signification de procédures et de citations à comparaître, 340.8.023

Manque de sérieux dans la contestation des procédures, 340.8.042

Manquements importants de l'une des parties dans le déroulement de l'instance,

340.8.044, 342.3.012

Mauvaise foi, 340.8.010

Moyens d'appel déficients, 340.8.043

IND-26 FDJ/2022-3

Non-respect des engagements pris lors d'une conférence de gestion, 340.8.031

Non-respect des ordonnances du tribunal, 340.8.030

Partage

Des frais d'expertise, 340.8.065

Des frais de justice (laxisme de la partie adverse), 340.8.085

Procédure vouée à l'échec, 340.8.035

Provision pour frais, 340.8.050

Refus de collaborer, 340.8.020

Refus de participer à une séance d'information sur la parentalité et la médiation, 341.6.030

Remboursement des honoraires

Demande d'ouverture d'un régime de protection ou homologation d'un mandat d'inaptitude), 340.8.003

Frais d'expertise pour la défense, 340.8.090

Union de fait, 340.8.008

Usage, 340.8.005

Vulnérabilité d'une partie, 340.8.025

Matière municipale, 341.6.035

Matière pénale

Non-application du tarif, 344.4.1.035

Matière successorale

Conflit familial (chaque partie paie ses frais), 340.5.2.111, 340.5.2.180 Contrat tacite pour la vente d'un bien de la succession, 340.5.2.114

Mauvaise foi, 340.5.4.090, 340.5.5.050, 340.5.6.110, 340.8.010, 342.2.035

Mémoire

Confection, 339.3.3.065, 339.3.3.125, 339.3.6.035

Exigée par le tribunal, 339.10.035

Factures justificatives, 339.3.4.025

Pages pertinentes au dispositif du jugement, 339.3.3.095

Pages pertinentes des annexes, 339.3.3.100

Par le bureau d'avocats, 339.3.2, 339.3.4 et s.

Par une entreprise spécialisée, 339.3.5 et s., R88.1.015

Conjoint, 339.3.7.030

Dépôt non exigé par la loi, 339.3.3.035

Exemplaire excédentaire, 339.3.3.060

Frais de correction, S9.1.015

Frais liés à la production ou à la réimpression (copies excédentaires), 339.3.5.060

Non-conformité, 339.3.3.010

Notification, 339.3.3.040, 339.3.7 et s.

Partie non représentée par avocat, 339.3.1.005

Plan d'argumentation assimilable à un mémoire, 339.3.3.115

Reformatage de la mise en page, S9.1.015

Taxation des déboursés, 339.3.1, 339.3.2

Modification, 339.3.1.010

Voir aussi Annexe

Mémoire de frais

Exécution, 344.17 et s.

Voir aussi État des frais

Ministère

Voir Organisme de l'État

Mise en demeure

Excessive, abusive et hors de proportion, 340.5.5.082 Frais de notification, 339.4.1.112

Mitigation des frais

Voir Frais de justice

Modéré (interprétation), R88.1.005 et s.

Moyen préliminaire

Cautionnement, [2014, c. 1] 492; [RLRQ, c. C-25] 65, 152-153 Fin prématurée de la cause, 340.5.2.075 Sûreté, [2014, c. 1] 492; [RLRQ, c. C-25] 65, 152-153

Municipalité

Contribuable (partie qui perd), 340.5.3.1.010 Entêtement à soutenir une position erronée, 340.5.6.130

– N –

Notes sténographiques

Compte d'honoraires du sténographe, 339.3.6.035
Déposées au dossier du tribunal, 339.9.035
D'un autre dossier, 339.3.3.125
Frais de correction, S9.1.020
Frais de reproduction, 339.3.3.090, S8.1.005
Frais de transcription, 339.3.6 et s., 344.10.2.005, S9.1.010
Insertion de nouvelles notes, S9.1.015
Jugement de première instance
Chaque partie paie ses frais, 339.3.6.055
Nombre réel de pages, S[A-I]3.1.005
Partage des frais, 339.3.6.040, 339.3.6.045
Reliure, livraison et manutention, 339.3.6.025, S9.1.005
Utilisées à titre de pièces, 339.3.6.010

Voir aussi Sténographe

Notification, 339.3.7 et s.

Désistement, 213.1.045 Opposition, 344.6 et s.

Voir aussi État des frais, Frais de notification, Huissier de justice

Numérisation, 339.3.5.020, 339.3.5.035

IND-28 FDJ/2022-3

-0-

Observateur, 340.3.010

Officier de justice

Production d'un acte de procédure ou document, 339.2.1.005

Ontario, 339.5.005

Opinion juridique

D'un avocat étranger, 339.6.2.050 N'est pas une expertise, 339.6.2.049

Opposition

Délai pour notifier, 344.6 et s. Procédure de vérification, 344.8.040

Ordonnance de fournir un document

Défaut de respecter une ordonnance dans les délais, 342.3.005

Ordonnance de paiement des dépens

Devant la Cour suprême du Canada, 340.12.035

Ordonnance de sauvegarde

Dispense du paiement des frais d'audience, 339.2.2.010 Requête avec « frais à suivre », 340.6.020

Ordonnance de type « Bullock Order » ou « Sanderson Order », 340.10 et s.

Attribution, 340.10.005, 340.10.020 Codéfendeur victorieux, 340.10.010 Fautes distinctes, 340.10.015 Partie appelée en garantie, 340.10.025

Organisme de l'État, 340.5.2.085, 340.5.3.055, 340.5.3.060, 340.5.5.160

Organisme sans but lucratif

Absence de ressource, 53.1.005

– P –

Page couverture, 339.3.5.025

Partie condamnée aux frais de justice, 340.2 et s.

Absence de défense, 342.3.022 Bénéficiaire de l'aide juridique, 340.2.035

Comportement tout au long du processus judiciaire, 342.3.025

Décision du tribunal, 340.5.1.020

Définition, 340.2.005

Matière familiale

Complexité de la situation patrimoniale, 340.8.026

Déchéance de l'autorité parentale, 340.8.070

Dépense inutile, 340.8.022

Désinvolture et mépris de l'une des parties, 342.3.012

FDJ/2022-3 IND-29

Frais multiples de signification de procédures et de citations à comparaître, 340.8.023

Manque de sérieux dans la contestation des procédures, 340.8.042

Manquements importants de l'une des parties dans le déroulement de l'instance, 340.8.044

Multiplication de procédures frivoles et sans fondement, 340.8.016

Refus de participer à une séance d'information sur la parentalité et la médiation, 341.6.030

Vulnérabilité d'une partie, 340.8.025

Modification tardive de la demande introductive d'instance, 342.3.060

Négligence à l'égard de l'échéancier ou des engagements, 342.3.055

Partie gagnante, 341.1 et s.

Partie impliquée au débat, 340.2.015

Partie qui perd, Voir Partie qui perd

Partie relevée du défaut de comparaître, 341.6.005

Procédure abusive, frivole ou frauduleuse, 340.2.030

Refus déraisonnable d'admettre un fait, 342.3.070

Partie défenderesse

Défendeurs en garantie, 340.2.045

État des frais, 213.1.020

Paiement des frais, 339.2.1.025

Partie mise en cause, 340.3.025, 340.3.030

Réclamation des frais

Désistement, 213.1.015

Transfert du dossier aux petites créances, 340.4.025

Volte-face du demandeur, 340.2.040

Partie demanderesse

Désistement, 213.1.010

Frais d'expertise, 213.1.040

Jugement par défaut, 213.1.030

Partie gagnante

Absence de représentation et d'argument par les parties, 340.5.1.027

Chaque partie avant partiellement raison, 340.5.1.080

Condamnée aux frais, 341.1 et s.

Amendement, 341.2.003

Désinvolture de l'avocat, 340.5.5.190

Divulgation de la preuve, 341.6.020

Insuccès des moyens utilisés, 341.2.004

Longueur et coût des procédures, 341.2.002

Majorité des réclamations rejetées, 340.5.5.210

Non-respect de la proportionnalité, 341.2.001

Non-respect des engagements envers le tribunal, 341.6.001

Origine du recours, 341.6.015

Par la Cour d'appel, 341.2.020 et s.

Prorogation de délai du mémoire, 341.2.032

Position déraisonnable, 341.3.005

Raisons exceptionnelles, 341.1.005

Recours exercé de façon abusive, 341.3.001

Demande principale accompagnée d'une demande reconventionnelle, 340.1.020

IND-30 FDJ/2022-3

Frais non attribués

Conduite de la partie à l'audience, 340.5.5.026

Imprécision de la position de la partie, 340.5.5.056

Jugement ne mettant pas fin aux procédures judiciaires, 340.5.2.170

Manque de transparence, 340.5.5.051, 340.5.5.185

Obligation de coopération et d'information, 340.5.5.051

Pertinence de l'expertise au litige, 340.5.7.2.105

Qui aurait autrement perdu sa cause, 341.6.010

Réduction des frais, 340.5.5.061

Dépôt tardif des pièces, 341.6.025

Prolongement de l'audition, 341.6.025

Voir aussi Tribunal - attribution des frais

Partie mise en cause, 340.3 et s.

Assimilable à un défendeur, 340.3.025, 340.3.030

Cause du litige, 340.3.036

Intérêt juridique, 340.3.005

Intervention au débat, 340.3.020

Nécessaire et utile à la solution du litige, 340.3.015

Observatrice, 340.3.010

Pour des fins d'information, 340.3.020

Rôle actif (règle de la succombance), 340.3.006

Véritable partie dans le déroulement du litige, 340.3.016

Partie qui a droit au paiement de frais de justice

Interprétation, 344.1 et s.

Voir aussi État des frais

Partie qui habite à l'extérieur du Québec

Cautionnement nécessaire, 492.5.015

Sûreté des frais de justice, 492.1.001

Partie qui perd

Action collective, 340.5.2.086

Attribution des frais

Absence de représentation et d'argument par les parties, 340.5.1.027

Discrétion du tribunal, 340.2.010, 340.5.1.020, 340.5.1.040, 340.5.1.095,

340.5.1.100, 340.5.5.121, 340.5.6.106, 340.5.7.1.150

Clarification d'une situation litigieuse, 340.5.5.191

Décision motivée, 340.5.1.030, 340.5.1.035

Dérogation à la règle de la succombance, 340.5.1.105, 340.5.2.014,

340.5.3.1.005, 340.5.3.1.006, 340.5.3.1.010, 340.5.3.1.015, 340.5.3.1.020,

340.5.3.1.025, 340.5.4.081

Droits fondamentaux, 340.5.6.057

Droit municipal (non-respect d'un contrat), 340.5.6.140

Interprétation, 340.2.010, 340.5.1.020, 340.5.1.025

Partie condamnée aux frais, 340.2 et s.

Frais non expressément demandés dans les procédures, 340.2.025

Silence du tribunal, 340.5.1.025

Situation financière précaire, 340.5.3.015, 340.5.3.035, 340.5.3.040, 340.5.3.065,

340.5.3.080, 340.5.7.4.050

Situation particulière, 340.5.3.1.005

Voir aussi Tribunal - attribution des frais

Partie qui succombe

Voir Partie qui perd

Personne morale

Dommages-intérêts compensatoires (réclamation), 342.1.055

Expertise, 339.6.2.020

Frais pour l'action exercée contre la personne morale, 340.5.2.083

Sûreté pour recouvrement des frais de justice à l'encontre d'une personne morale qui réside à l'extérieur du Québec, 492.1.005

Petites créances

Parties se représentant seules, 340.5.2.014

Transfert du dossier, 340.4.025

Photocopie

Voir Frais de reproduction

Photographie

Frais de reproduction, 339.3.3.105, 339.10.010

Pièce(s)

D'une requête, 339.3.3.015

Dépôt tardif, 342.3.080

Réduction des frais accordés à la partie gagnante, 341.6.025

Frais de reproduction, 339.3.3.090, 339.3.4.040, 339.10.015

Facture, 344.10.4.015

Réclamés à plus d'une reprise, 339.10.020

Somme raisonnable, 339.10.025

Notes sténographiques, 339.3.6.010

Partage des frais, 339.3.3.125

Photocopie, Voir Frais de reproduction

Reliure, 339.10.015, 339.10.020

Supplémentaires, 340.5.5.025

Traduction, 339.6.2.045

Plaidoirie

Application du Tarif, S4.1.010

Frais de transcription, 339.3.6.005

Plan d'argumentation

Confection, 339.3.3.115

Photocopie, 339.10.030

Pluralité de parties

Attribution des frais, 340.5.2.080, 340.5.5.130, 340.5.6.105

Efforts du codéfendeur, 340.5.5.135

Solidarité, 343.3.005

État des frais

Compétence du greffier, 344.10.1.055

IND-32 FDJ/2022-3

Mémoire conjoint

Notification, 339.3.7.030

Réclamation des frais, 339.2.1.035, 344.1.020

Partage, 340.1.010

Pluralité de réclamations

Attribution des frais, 340.2.012

Pourvoi en contrôle judiciaire

Partie mise en cause, 340.3.025

Préavis (droits hypothécaires)

Coûts d'enregistrement, 339.8.005

Préjudice grave, 340.5.3.017

Condamnation de la partie gagnante aux frais de justice afin de l'éviter, 341.4.005 Répartition équitable des coûts, 341.4.010

Prescription

État des frais

Droit à l'homologation, 344.9.010

Prescription acquisitive

Expertise, 339.11.030

Preuve

Divulgation, 340.5.5.106, 341.6.020

État des frais

Révision de l'homologation, 344.1.010, 344.14.015

Vérification, 344.10.4.005

Inclusion dans le mémoire et les annexes, 344.10.2.010

Prise et transcription des dépositions

Délai inférieur à 5 jours ouvrables, \$6.1.010

Refus d'accorder les frais, 340.5.7.1.108

Voir aussi Valeur en litige

Procédure

Abusive, frivole ou frauduleuse, 339.1.015, 340.2.030

Provision pour frais, 54.7.005

Amendement

Dépôt tardif, 342.3.051

Inutile, 339.2.1.015, 339.2.1.020, 340.5.4.040

Mal fondée en droit, 339.2.1.010, 340.11.020

Non conforme aux règles, 340.5.5.085

Par voie accélérée

Frais de notification, 339.3.7.010

Signification non obligatoire

Coût supplémentaire, 339.3.7.040

Travail des procureurs, 340.5.5.030

Voir aussi Acte de procédure

Procédure introductive d'instance

Frais de notification, 339.4.1.012

Procès

Frais de transcription, 339.3.6.050 Information tardive du tribunal, 340.5.5.025 Obtention sur support audio, S10.1.015 Prolongation, 340.5.4.080, 340.5.5.060

Proportionnalité, 340.5.1.050

Application, 340.5.4.055, 340.5.5.051, R88.1.010

Cautionnement, 492.3.020

Compte d'expert, 340.5.7.4.015, 340.5.7.4.025

Demande accueillie partiellement (limitation de la somme allouée), 340.5.1.052

Non-respect de la règle, 342.1.040, 342.3.190

Attribution des frais (partie gagnante), 341.2.001

Rejet de la demande (manquements durant le déroulement de l'instance), 342.1.065

Paiement de l'état des frais

Saisie en mains tierces, 344.17.010

Principe, 339.6.1.020, 339.6.3.3.010

Recours continué, 340.5.5.035

Révision de l'homologation

Appel sur permission, 30.1.005

Protection de la jeunesse, 340.8.001

Protocole de l'instance, 342.3.075

Difficulté à arriver à une entente, 342.3.135 Frais d'expert (non limités à ce qui a été évalué), 342.3.135

Provision pour frais, 53.1.005, 340.8.050

Aide de dernier recours, 53.1.005 Double objectif, 53.1.006 Procédure abusive, 54.7.005 Remboursement, [2014, c. 1] 54

– R –

Rapport d'expertise

Éléments à produire, 339.6.1.001

Etude par l'expert de la partie adverse, 339.6.3.6.005

Fiabilité, 339.6.1.010

Production tardive, 340.5.7.1.030

Qui n'existe pas ou non déposé selon les règles, 340.5.7.1.050

Rejet

Manque d'objectivité et d'impartialité, 340.5.7.1.106

Tient lieu de témoignage, 339.6.3.4.020, 339.6.3.4.030, 340.5.7.1.003

Utilité, 340.5.7.2.095

Voir aussi Expertise

Rapport de bornage

Contestation, 340.5.4.125

Préparation par l'arpenteur-géomètre, 339.11.015

IND-34 FDJ/2022-3

Rapport de dépistage

Adresse d'une partie, 339.10.040

Recherche dans des banques juridiques, 339.3.3.085

Réclamation des frais

Voir État des frais

Recours en annulation ou révision de décision judiciaire

Frais octroyés en faveur ou contre le juge, 340.2.020

Voir aussi Pourvoi en contrôle judiciaire

Recours non nécessaire

Paiement des frais de justice, 340.5.6.125

Refus de l'autorité des jugements rendus

Abus de procédure, 54.3.010

Registre des droits réels, personnels et mobiliers

Frais d'inscription, 339.8.015

Registre foncier

Obtention de copies d'actes, 339.8.010

Règle de la proportionnalité

Voir Proportionnalité

Règlement, 339.1.020

Règlement à l'amiable, 340.5.5.030

Absence de collaboration, 340.5.6.125

Expertise (effet), 340.5.7.1.145

Frais de signification des personnes qui n'ont pas témoigné, 339.4.2.035

Représentant d'une partie, 340.2.030

Requête

Frais de confection, 339.3.3.015

Requête en irrecevabilité, 54.2.025, 340.5.5.030, 340.5.5.035, 340.5.7.1.135

Requête en rétractation de jugement

Insouciance, 342.3.045 Jugement par défaut, 213.1.030

Requête pour cesser d'occuper

Frais d'interprète, 339.7.015

Requête pour permission d'appeler

Attribution des frais

Intervention de la Cour d'appel, 340.5.4.120

État des frais

Notification, 344.5.010

FDJ/2022-3 IND-35

FRAIS DE JUSTICE

Frais de confection d'un cahier des sources, 339.3.3.050 Frais de signification, 339.4.1.120 Utilisation des notes sténographiques de première instance, 339.3.6.010

Requête pour rejet d'appel, 339.3.3.030

Dépôt tardif, 340.5.5.032

Partie gagnante condamnée aux frais, 341.2.025

Réseaux sociaux

Responsabilité, 54.3.015

Responsabilité civile médicale

Succombance (principe), 340.5.2.150

Responsabilité professionnelle, 340.5.5.170

-S-

Saisie

Frais d'entreposage et de transport des biens, 339.10.050

Saisie avant jugement

Sommes engagées pour y procéder, 339.4.3.005, 339.4.3.010

Saisie en mains tierces

Paiement de l'état des frais, 344.17.010

Services d'accompagnement et de conseil, 339.6.3.6.001

Services d'interprétation, 339.7.005

Voir aussi Frais d'interprète

Servitude

Voir Usage d'une servitude

Signification

Voir Procédure

Solidarité, 343.3.005

Sténographe

Compte d'honoraires, 339.3.6.035, 339.9.025 Entente, 339.3.6.030, S9.1.010

Honoraires

De présence, S2.1.005

Minimum d'une heure, S2.1.010

Interrogatoire hors cour, S2.1.025

Voir aussi Notes sténographiques

Succession, 340.5.2.110, 340.5.2.112, 340.5.2.113

Non-respect conscient, délibéré et manifeste d'une décision ou ordonnance du tribunal, 342.3.043

Non-respect des principes directeurs de la procédure, 342.3.180

IND-36 FDJ/2022-3

Succombance (règle de la)

Voir Partie qui perd

Suivant les tarifs en vigueur

Interprétation, 344.4 et s.

Sûreté

Caractère prématuré de la demande, 492.3.025

Critères applicables, 492.3.015

Demande intéressant le droit international privé, [2014, c. 1] 492 ; [RLRQ, c. C-25] 65, 152-153

Des frais de justice (expression), 492.3.005

Fardeau de la preuve, 492.2.010

Preuve documentaire, 492.3.025

Quantum (caractère discrétionnaire), 492.3.010

Recouvrement des frais de justice à l'encontre d'une personne morale qui réside à l'extérieur du Québec, 492.1.005

Voir aussi Cautionnement

- T -

Tarif en vigueur

Interprétation, 344.4 et s.

Tarif judiciaire en matière civile, 339.1.005, 339.1.020, 339.2.1.005

Adoption dans l'intérêt public, F6.1.005

Classe d'action correspondant au jugement final, 339.2.1.025

Voir aussi Frais de justice

Taxation des déboursés

Confection maison des mémoires, exposés et cahier de sources, 339.3.2

Documents au soutien de l'appel principal et incident, 339.3.3.025

Mémoire en appel, 339.3.1, 339.3.1.005

Modification, 339.3.1.010

Voir aussi Frais de justice

Taxes sur les produits et services (TPS/TVQ), 344.4.1.015

Compte d'honoraires

De l'expert, 340.5.7.4.075

De l'huissier, 339.4.1.110

Du sténographe, 339.9.025

Confection du mémoire et des annexes par une entreprise spécialisée, 339.3.5.045 Frais de reproduction, 339.3.4.040

Témoignage

Application du Tarif, S4.1.010

De l'expert, 339.6.3.3 et s., 340.5.7.2.030

Frais de transcription des pages pertinentes (dispositif du jugement), 339.3.6.015

IND-37

Non retenu par le juge, T1.1.065

Obtention sur support informatique, \$10.1.010

Voir aussi Témoin

FDJ/2022-3

```
Témoin, 339.4.2 et s., 340.5.2.025
    Assermentation, T1.1.055
    Avances, T11.1.005, T11.1.015
         Montant, T11.1.010
    Citation à comparaître, T1.1.005
    Convoqué mais qui ne témoigne pas, T1.1.020
    Défaut de se présenter, T1.1.060
    Dépositions, 339.9 et s.
    Double indemnité, T11.1.015
    Droit à ses frais, T2.1.020
    État des frais
         Vérification, 344.10.4.005
    Frais, T2.1.015
         D'interprète, 339.7 et s.
         De déplacement, 339.5.010
         De repas, coucher et transport, T3.1.005
         De stationnement, T3.1.010
    Indemnité de perte de temps, T2.1.025
    Indemnités et allocations, 339.5 et s.
         Délai de contestation, 339.5.015
         Révision, 344.10.2.020
    Inspecteur « préachat », 339.6.3.4.025
    Interprétation, T1.1.030
    Interrogatoire hors du palais de justice, T1.1.050
    Jour(s)
         De présence, T2.1.010
         Précédant les jours d'audition, T6.1.005
         Suivant la fin de son témoignage, T6.1.010
    Libération, T2.1.010
    Liste, 342.3.090
    Ontarien, 339.5.005
    Ordinaire, S4.1.005
    Partie au litige, T1.1.030, T1.1.040
    Personne présente à l'audience, T1.1.045
    Pièces justificatives, T3.1.005
    Présence non nécessaire pour la solution du litige, T1.1.022
    Réclamation des frais, T1.1.010, T1.1.015
    Remise de la cause, T1.1.025
```

Voir aussi Dépositions des témoins, Expert, Frais de signification des personnes citées à comparaître comme témoins, Témoignage

Traduction, 339.6.2.045, 339.7.020

Transcription

Voir Frais de transcription

Tribunal

Abus de procédure Pouvoir, [2014, c. 1] 53-54; [RLRQ, c. C-25] 54.3-54.4 Attribution des frais, *Voir* Tribunal – attribution des frais De droit commun, 340.4.005 Définition, 340.4 et s. Désistement (effet), 213.1.025

Discrétion dans l'attribution des frais, Voir Tribunal – attribution des frais

Excès de juridiction, 340.4.015

Expertise

Arbitrage, 340.5.7.1.066, 340.5.7.1.083

Coût anticipé, 340.5.7.1.001

Délai, 340.5.7.1.001

Inutilité, 340.5.7.2.016, 340.5.7.2.080

Modalité, 340.5.7.1.001

Objet et pertinence, 340.5.7.1.001

Evaluation des dommages, 339.6.2.017

Frais

D'interprète, 339.7.010

De confection de mémoire, 339.10.035

De prise et de transcription des dépositions des témoins, 339.9.005 Ordonnance, 339.9.010, 339.9.015

De témoin ordinaire, T2.1.015

Intervention, 342.2.012

Manquement pendant le déroulement de l'instance, 342.1.050, 342.2 et s., 342.2.030

Mitigation ou compensation des frais, 344.10.1.040

Pouvoir d'attribuer des frais, 340.4.010, 340.5.1.005

Délégation, 340.4.015

Vaste pouvoir discrétionnaire, 340.5.1.005

Pouvoir de condamner personnellement un avocat aux frais, 340.11.005

Pouvoir de sanction, 342.1.001, 342.1.050

Production d'un acte de procédure ou document, 339.2.1.005

Tribunal – attribution des frais, 340.5 et s., 340.5.1.005

A la partie gagnante, 341.1 et s., Voir aussi Partie gagnante

Basés sur le montant obtenu uniquement sur certaines allégations, 340.5.1.046 Absence

D'alternative au recours en justice, 340.5.6.045

D'assise juridique à l'encontre d'un contribuable, 342.3.195

De disposition législative permettant de régler le litige, 340.5.2.040

De manquements importants au stade des mesures de gestion, 342.2.045

De réclamation, 340.5.4.015

De représentation de la partie gagnante, 340.5.5.015

De représentation et d'argument par les parties, 340.5.1.027

Lors de l'audition de la cause, 340.5.5.120

Accessibilité des recours en justice, 340.5.3.005

Action collective, 342.1.004

Stade de l'autorisation, 340.5.2.131

Admission des faits, 340.5.6.050, 340.5.6.095

Refus déraisonnable, 342.3.070

Allégués non contestés, 340.5.5.125

Alourdissement des frais, 340.5.1.015, 340.5.5.130

Appel, 340.12 et s.

Assignation restée sans réponse, 340.5.5.120

Bénéficiaire de l'aide juridique, 340.5.3.045

Bonne foi, 340.5.4.091, 340.5.6.005, 340.5.6.015

Caractère inusité mais d'intérêt général, 340.5.2.009

Caractère limité de la conclusion, 340.5.2.105

FDJ/2022-3 IND-39

Cause retournée en première instance, 340.5.4.130

Frais supplémentaires, 340.5.4.130

Clause pénale, 340.5.4.035

Collaboration, 340.5.2.041

Communication tardive des pièces, 340.5.5.051

Complexité de la cause, 340.5.2.020

Comportement dilatoire, vexatoire, trompeur, 342.2.010

De la partie ou de ses procureurs, 342.2.010

Comportement et travail des procureurs, 340.5.4.070, 340.5.5.030

Audition de la cause, 340.5.5.075

Comportement dilatoire, vexatoire, trompeur, 342.2.010

Dépôt tardif des pièces, 341.6.025

Faute de l'avocat, 342.1.035

Information tardive du tribunal, 340.5.5.025

Préparation, 340.5.5.030, 340.5.5.060

Prolongement de l'audition, 341.6.025

Règlement du litige, 340.5.5.105

Conduite abusive

De la partie gagnante, 340.5.5.110

De la partie perdante, 340.5.5.150, 340.5.6.135

Confection d'un faux (et publication au registre foncier), 342.3.094

Contrat contraire à l'ordre public, 340.5.4.095

Débat

De droit, 340.5.2.022

Non futile, 340.5.6.060

Sur les droits fondamentaux de la partie perdante, 340.5.6.057

Sur un point ne visant pas une partie, 340.5.2.065

Sur un point particulier du recours, 340.5.2.060

Sur une question constitutionnelle, 340.5.2.097

Théorique, 340.5.2.041

Décision, 340.5.1.020

Motivée, 340.5.1.030, 340.5.1.035

Défense

Absence de défense, 342.3.022

Du codéfendeur, 340.5.5.135

Non fondée en droit, 340.5.6.010

Demande conjointe, 340.9.005

Dépense(s)

Bénéficiant à toutes les parties, 340.5.4.050

Inutiles, non conformes à la loi ou injustifiées, 340.5.4.045, 340.8.022

Non prévue aux différents tarifs, 344.4.1.010

Dépôt de plusieurs recours, 340.5.5.080

Dépôt tardif des moyens de défense de la partie gagnante, 340.5.5.205

Dérogation à la règle de la succombance, 340.5.1.105, 340.5.2.014, 340.5.3.1.015

Différend soumis au tribunal

D'un commun accord, 340.5.4.025

Intérêt des parties, 340.5.4.030

Divergences jurisprudentielles, 340.5.2.050

Dossier incomplet sur plusieurs points, 340.5.5.095

Double emploi, 340.5.6.120

Durée de l'instruction, 340.5.1.050, 340.5.2.070, 340.5.2.100, 340.5.4.075, 340.5.5.060, 340.5.5.075, 340.5.6.040

En matière familiale, Voir Matière familiale

Exclusion de frais, 340.5.5.140

Exécution du jugement, 340.5.2.145

Exercée judiciairement, 340.5.1.010

Faillite, 340.5.3.040

Fautes respectives des parties, 340.5.4.105

Fin prématurée de la cause, 340.5.2.075

Fondée sur la conduite

De la partie gagnante, 340.5.5 et s.

De la partie perdante, 340.5.5.150, 340.5.6 et s.

Fondée sur la conduite des parties, 340.5.4 et s.

Fondée sur la nature de la cause, 340.5.2 et s.

Critères, 340.5.2.005

Fondée sur les moyens financiers des parties, 340.5.3 et s.

Frais d'audience, 339.2.2.005

Frais extrajudiciaires, 341.1.010

Incapacité économique d'une partie, 340.5.3.025

Inégalité des forces

Témérité de la partie défavorisée, 340.5.3.050

Inégalité économique des parties, 340.5.3.020

Association bénéficiant des contributions des membres, 340.5.3.070

Jugement

Bénéfique aux deux parties, 340.5.4.085

Exécution, 344.17.005, 660.1 et s.

Lien de parenté entre les parties, 340.5.4.110

Litige d'intérêt public, 340.5.2.095

Litige en partage, 340.5.2.115

Litige inutilement complexe

Recours rejeté, 340.5.4.150

Litige limité à l'interprétation de dispositions législatives, 340.5.2.025

Absence de décision d'un tribunal supérieur, 340.5.2.030

Recours entrepris avant la décision d'un tribunal supérieur, 340.5.2.045

Manque de transparence, 340.5.4.100, 340.5.5.051

Mauvaise foi, 340.5.4.090, 340.5.5.050, 340.5.6.110

Mises en demeure excessives, abusives et hors de proportion, 340.5.5.082

Mitigation des frais, 340.5.015, 340.5.4.020, 340.5.4.030, 340.5.6.050

Modification à un acte de procédure, 342.3.065

Modification des montants des dommages réclamés, 342.3.140

Modification tardive de la demande introductive d'instance, 342.3.060

Négligence à l'égard de l'échéancier ou des engagements, 342.3.055

Négligence dans l'exécution du travail ou d'un contrat, 340.3.035, 340.5.4.107

Ni gagnant ni perdant, 340.5.4.005, 340.5.4.010

Nonchalance à l'égard du protocole d'instance et du déroulement des procédures, 342.3.075

Nouveauté du litige, 340.5.2.005, 340.5.2.009, 340.5.2.010

Œuvre utile, 340.5.2.096

Omission de se conformer à une loi d'ordre public, 340.5.5.045

Ordonnance de type « Bullock Order » ou « Sanderson Order », 340.10 et s.

Partie appelée en garantie, 340.10.025

Organisme de l'État, 340.5.2.085, 340.5.3.055, 340.5.3.060

Origine du recours

Décision souffrant de lacunes juridiques, 340.5.2.055

Partie gagnante condamnée aux frais, 341.6.015

Paiement, 340.5.6.090

Affectant des tiers, 340.5.3.065

Chaque partie paie lorsque chacune supporte sa part d'inconvénients, 340.5.4.106 Modalités, 340.5.6.050

Partie gagnante

Cabinet d'avocat représenté par un de ses membres, 340.5.5.155

Chaque partie ayant partiellement raison, 340.5.1.080

Condamnée aux frais, 341.1 et s., 341.2.035

Conduite, 340.5.5 et s.

Exception (frais engagés tardivement), 340.5.5.180

Rejet des réclamations et attribution des frais de justice à la partie perdante, 340.5.5.195

Représentée par le contentieux d'un ministère, 340.5.5.160

Sur certaines allégations, 340.5.1.045

Partie indemnisée par un programme gouvernemental, 340.5.3.075

Partie perdante, Voir Partie qui perd

Partie qui perd, 340.2.010, 340.5.1.020, 340.5.1.025

Conduite, 340.5.5.150, 340.5.6 et s.

Offre de règlement, 340.5.1.095

Passer outre à la règle générale, 340.5.1.030, 340.5.1.035, 340.5.1.040, 340.5.1.045, 340.5.2.015, 340.5.4.060

Situation financière précaire, 340.5.3.015, 340.5.3.035, 340.5.3.040, 340.5.3.065, 340.5.3.080, 340.5.7.4.050

Partie relevée du défaut de comparaître, 341.6.005

Parties partiellement gagnantes, 340.5.5.200

Plaidoirie sur des questions de droit, 340.5.5.115

Pluralité de parties, 340.5.2.080, 340.5.5.130, 340.5.5.135, 340.5.6.105

Pluralité de réclamations (proportionnalité des frais selon le nombre de réclamations accueillies), 340.2.012

Pouvoir discrétionnaire, 340.5 et s., 342.1.045

Conduite des parties, 340.5.4 et s., 340.5.5 et s., 340.5.6 et s.

Frais d'expertise, 340.5.7 et s.

Moyens financiers des parties, 340.5.3 et s.

Nature de la cause, 340.5.2 et s.

Offre de règlement de la partie perdante, 340.5.1.095

Prestation compensatoire, 340.8.080

Prétentions

Certain mérite, 340.5.6.035

Fondées en grande partie (partie perdante), 340.5.6.030

Preuve, 340.5.4.065

Preuve d'un manquement important dans le déroulement de l'instance, 342.1.003 Probabilité de recueillir la somme, 340.5.3.030, 340.5.3.035

Procédure(s)

Dépôt tardif d'un amendement, 342.3.051

Inutile, 340.5.4.040

Mal fondée en droit, 340.11.020

Non conformes aux règles, 340.5.5.085

Production de nouvelles expertises, 340.5.2.165

Projet-pilote en matière de gestion hâtive de l'instance, 340.5.2.135

Prolongation du procès, 340.5.4.080, 341.6.025

Proportionnalité, 339.6.1.015, 339.6.1.020, 340.5.1.050, 340.5.1.090, 340.5.4.055, 340.5.5.035

Questions importantes, 340.5.2.035

Radiation du recours

Afin d'éviter de payer les frais, 340.5.6.100

Réclamation(s)

Amendement, 340.5.5.090

Basée sur un jugement en matière pénale, 340.5.6.020

Contestation en partie, 340.5.6.055

D'un poste de dommages injustifié, 340.5.5.020

Défense de la partie gagnante basée sur sa propre turpitude ou la participation à un contrat illicite, 340.5.5.040

Importante, 340.5.4.060

Manifestement mal fondées, 340.5.5.065

Montant déraisonnable et abusif, 340.5.5.070

Pièces justificatives, 340.5.5.090

Rejet, 340.5.1.075

Somme exagérée, 340.5.6.015

Recours

Contre l'administration publique, 340.5.3.055

Légitime malgré son insuccès, 340.5.6.025

Question de principe, 340.5.6.065, 340.5.6.070

Tardif, 340.5.5.010

Refus de collaborer, 340.5.5.100

Refus d'octroyer des frais, 340.5.2.175, 340.5.5.051

Règlement du litige

Dans un court laps de temps, 340.5.6.040

Délai pour poser un geste, 340.5.5.105, 340.5.6.095

Rejet de la procédure, 340.5.2.090

Relations de voisinage, 340.5.4.115

Renonciation aux frais, 340.5.5.005

Représentation sans avocat, 340.5.6.075, 340.5.6.080, 340.5.6.085

Représentations additionnelles, 340.5.1.085

Reproches mutuels, 340.5.4.040

Requête pour permission d'appeler, 340.5.4.120

Responsabilité des procédures judiciaires, 340.5.5.055

Retarder l'exécution d'une transaction (règlement à l'amiable), 342.3.042

Silence, 340.5.1.025, 344.10.1.025

Pouvoir du greffier, 344.10.1.030

Statut de rentier, 340.5.3.027

Suivant les tarifs en vigueur, 344.4 et s.

Traitement du dossier

Preuve de célérité, 340.5.4.075

Voir aussi Frais d'expertise

Tribunal administratif

Appel de la décision, 340.4.020

Tribunal administratif du Québec

Décision favorable aux mis en cause, 54.2.010

- U -

Union de fait

Voir Matière familiale

Urgence, 339.3.5.015, 339.4.1.070

Usage d'une servitude

Demande de reconnaissance judiciaire, 340.5.2.161

Utilité de l'expertise

Voir Expertise

- V -

Valeur du litige, F3.1.005

Valeur en litige, F3.1.005

Admissions au dossier, F3.2.005
Calcul ou mesure, F3.1.035, F3.2.015
Écart entre les positions des parties, F3.1.040
Cas d'espèce, F3.1.015
Date du jugement définitif, F3.2.010
Enjeu du litige, F3.1.020
Indemnité additionnelle, F3.2.015
Intérêts, F3.2.015, F3.2.020
Test objectif, F3.1.010
Éléments nécessaires, F3.1.025, F3.1.030

Ventilation de la facture de l'expert, 339.6.1.030

Vérification de l'état des frais

Voir État des frais, Greffier

Voile corporatif, 340.5.2.083

Vote par anticipation

Négligence dans l'exécution du travail, 340.3.035, 340.5.4.107

IND-44 FDJ/2022-3